Pénalité si le dit pont n'est pas achevé dans le dit temps.

parachevé dans ce dernier tems mentionné, de manière à procurer un passage sûr et commode sur le dit pont, les dits Alexander Maurice Delisle, Benjamin Henri Lemoine, et Jean Baptiste Debien, leurs héritiers, exécuteurs, curateurs et ayans-cause, cesseront d'avoir aucun droit ou prétention sur les taux par le présent imposés, lesquels, dès lors, appartiendront à sa majesté; et les dits Alexander Maurice Deliste, Benjamin Henri Lemoine, et Jean Baptiste Debien, n'auront point le droit par le moyen des dits taux, ou de quelqu'autre manière que ce soit, à aucun remboursement des frais qu'il pourront avoir encourus en bâtissant le dit pont; et si le dit pont, après qu'il aura été érigé et parachevé, devient en aucun tems impraticable ou dangereux pour les voyageurs, bestiaux ou voitures, les dits Alexander Maurice Delisle, Benjamin Henri Lemoine, et Jean Baptiste Debien, leurs héritiers, exécuteurs, curateurs ou ayans-cause, seront, comme ils sont par le présent requis, de le rendre sûr et commode pour le passage des voyageurs, bestiaux et voitures, sous deux ans à compter du tems que le dit pont sera constaté être impraticable ou dangereux, par la cour des sessions générales trimestrielles de la paix de sa majesté, dans et pour le dit district de Montréal, et qu'avis en aura été donné à eux ou aucun d'eux par la dite cour; et dans le cas où le dit pont ne serait point réparé ou rebâti dans la dite dernière période, si les circonstances l'exigeaient, alors le dit pont ou telles partie ou parties d'icelui qui subsisteront, deviendront et seront prises et considérées comme étant la propriété de sa majesté; et après tel défaut de réparer ou rebâtir le dit pont, les dits Alexander Maurice Delisle, Benjamin Henri Lemoine et Jean Baptiste Debien, leurs héritiers, exécuteurs, curateurs et ayans-cause, cesseront d'avoir aucun droit, titre ou prétention au dit pont ou les parties restantes d'icelui; et les taux qui leur sont par le présent accordés, de même que tous et chacun leurs